


VOTRE QUITTANCE

➔ Pour vous aider à vous approprier votre quittance

Comment lire votre future quittance ?



Hauts-de-Seine Habitat - OPH
45, rue Paul-Vaillant-Couturier
92532 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
N° TVA Intracommunautaire : FR 58 279 200 224
RCS NANTERRE 279 200 224 - Code APE : 6820A

AVIS D'ÉCHÉANCE VALANT QUITTANCE

Désignation	Montant
Loyer conventionné SC	247,17
Charges Communes	50,69
Chauffage	76,00
T.E.O.M.E	8,94
Ascenseur	8,28
Eau	49,77
Loyer Garage-Parking	46,97
Charges Communes	4,69
T.E.O.M.E	1,08
A.P.L.	-300,00
TOTAL A PAYER	187,36

Du 01/03/2016 au 03/03/2016

Titre rendu exécutoire le : 01/03/2016
« Veuillez prendre connaissance d'informations importantes au verso »

Centre n° 06-NNE OPH 92

TIP Titre de paiement 187,36

HAUTS-DE-SEINE HABITAT OPH
CENTRE D'ENCAISSEMENT DU
TRÉSOR PUBLIC
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

- 1 : Période sur laquelle porte votre quittance.
- 2 : Votre numéro de client à mentionner à chaque correspondance.
- 3 : État de votre compte présentant le solde de l'échéance précédente et la dette locative, s'il y a lieu.
- 4 : Zone réservée à votre nom et à vos coordonnées postales.
- 5 : Loyer conventionné établi selon la surface de votre logement et du prix au m².
- 6 : Provisions de charges correspondant aux dépenses de fonctionnement et d'entretien courant de votre résidence (nettoyage, éclairage, location des compteurs, etc.).
- 7 : Provisions de charges de chauffage couvrant les consommations et l'entretien des installations.
- 8 : Taxe relative au traitement des ordures ménagères, réparties en fonction de la surface de votre logement.
- 9 : Provisions de charges d'entretien des ascenseurs.
- 10 : Provisions de votre consommation d'eau froide et/ou d'eau chaude.
- 11 : Montant du loyer si vous bénéficiez d'un parking avec les provisions de charges ainsi que la TEOM qui s'y rattache sur une ligne supplémentaire.
- 12 : Aide personnalisée au logement destinée à réduire le montant de votre loyer.
- 13 : Total à régler, après déduction de l'APL si vous en êtes bénéficiaire.
- 14 : Zone réservée aux messages d'information émis par votre Office.
- 15 : Rappel du mode de règlement souscrit et de la date de prélèvement.
- 16 : Prix Plafond correspondant au loyer maximum applicable, inscrit dans la convention.
- 17 : Nom et coordonnées de votre gardien(ne).
- 18 : Talon d'identification à joindre à votre règlement.

Multiplicité des moyens TIPosés pour le paiement de vos loyers et charges

- ➔ Deux dates supplémentaires de prélèvement mensuel automatique, au choix : le 5 et le 15 du mois, en plus du 10 actuellement proposé
- ➔ Deux moyens supplémentaires de règlement proposés par Hauts-de-Seine Habitat :
 - Règlement par carte bancaire sécurisé notamment sur hautsdeseinehabitat.fr
 - Règlement par T.I.P.
- ➔ Et toujours le règlement par chèque bancaire ou postal et par mandat-cash à la Poste



Le détail de ces modes de paiement est présenté au dos de chaque quittance.